

Sujet : Re: Demande d'autorisation de défrichement / complément DREAL K/K (+ de 0,50 ha)
De : MILLIER Jean-Luc (Inspecteur des sites et chargé de missionpaysage) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/SBEP/DTSP <jean-luc.millier@developpement-durable.gouv.fr>
Date : 08/07/2025 à 11:18
Pour : RIBAUD Stephane - DDT 70/SER/CBFC <stephane.ribaud@haute-saone.gouv.fr>
Copie à : "Vidal (abf 70) Camille" <camille.vidal@culture.gouv.fr>

Bonjour M. Ribaud,

L'arrêté du 22 juillet 1913 classe et protège "La font de Champdamoy" à Quincey, sans définition du périmètre, soit la vasque d'où s'échappent deux cours d'eau qui rejoignent la colombine.

Ce site et cette font sont insérés dans un espace boisé relativement confiné, auquel la parcelle ZK45, assez éloignée et séparée par un chemin, n'appartient pas.

Je n'émet donc aucune réserve à la réouverture de cet espace, sous réserve, comme vous l'indiquez, du maintien d'un bosquet centrale, d'une haie et de sa conversion pastorale à l'exclusion de toute construction sans lien avec cette activité.

cordialement,

Jean-Luc MILLIER

Inspecteur des sites Jura et Haute-Saône

SBEP- Département Territoires Sites et Paysages

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté

Tel : +33 339596359 - Mobile : +33 660151142

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

Le 07/07/2025 à 11:44, RIBAUD Stephane - DDT 70/SER/CBFC a écrit :

M. MILLIER,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, la DREAL demande des compléments sur le site classé de " **la font de Champdamoy**".

J'accompagne le porteur du projet dans sa démarche. A ce titre , pouvez-vous émettre un avis simple sur la parcelle ZK 45 sur la commune de Colombe-Les-Vesoul.

Cette parcelle historiquement dédié au pastoralisme, c'est enfrichée faute d'entretien. Le nouveau propriétaire souhaite rouvrir le milieu, toujours dans la même optique de parcelle pastorale.

J'ai effectué une visite en compagnie du propriétaire. Une haie sera conservée tout le long de la départementale, ainsi qu'un ilot de taillis au centre, pour le bien être animal.

Je reste disponible pour tout complément d'information.

Cordialement.

Stéphane.

--

Stéphane RIBAUD

Technicien Forêt

Services Environnement et Risques - Cellule Biodiversité Forêt Chasse

24 Boulevard des Alliés CS 50389 - 70014 VESOUL

Tél : 0363379241

www.haute-saone.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires